

deuxième lecture, nous donnerons des instructions au greffier des comités pour qu'il prévienne tous les intéressés et nous convoquerons alors le comité.

L'honorable M. Reid: Le bill a-t-il été étudié à la Chambre des communes?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Non. Ce sont toutes des mesures qui ont été présentées d'abord au Sénat. Je pourrais peut-être ajouter—et je suis certain que tous les honorables sénateurs seront heureux d'apprendre cette nouvelle—que le distingué président du comité des transports et communications, le sénateur Hugessen, s'attend à être de retour parmi nous la semaine prochaine.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Ceci dit, je suis sûr que tous les honorables sénateurs seront unanimes à reconnaître que nous devrions insister d'abord sur l'exécution normale des travaux, après quoi nous songerons à l'ajournement. Je serais porté à croire, étant donné la situation à la Chambre des communes et la présentation de l'exposé budgétaire, que nous n'aurons probablement pas assez de mesures à étudier quand viendront les vacances de Pâques, pour que le Sénat revienne siéger en même temps que la Chambre des communes, sauf en cas d'imprévu. Je ne voudrais pas qu'on insiste pour savoir quelle sera la durée de nos vacances, mais il est plus que probable, à mon avis, qu'elles seront plus longues que celles de la Chambre des communes. Je répète, cependant, que cela sera dû au fait que le Sénat aura terminé l'étude des mesures inscrites au *Feuilleton* à ce moment-là.

(La motion est adoptée.)

LA FAMILLE ROYALE

NAISSANCE D'UN PRINCE—ADRESSE
PRÉSENTÉE À LA REINE

Son Honneur le Président fait connaître au Sénat qu'il a reçu de la Chambre des communes le message suivant:

Chambre des Communes
Canada

Le vendredi 13 mars 1964

IL EST RÉSOLU—Que cette Chambre donne son assentiment à l'Adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, demandant respectueusement qu'il plaise à Son Excellence de transmettre l'Adresse conjointe de félicitations à Sa Très Excellente Majesté la Reine à l'occasion de la naissance d'un prince;

Que les mots «et les Communes» soient insérés dans l'Adresse du Sénat; et

IL EST ORDONNÉ—Qu'un message soit transmis au Sénat pour faire connaître à Leurs Honneurs que cette Chambre se joint au Sénat dans ladite Adresse.

Le greffier de la Chambre des communes
Léon-J. Raymond

LOI SUR LES LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION—ADOPTION
DU RAPPORT DU COMITÉ

Le Sénat reprend son étude du rapport du comité permanent des transports et communications relativement au bill C-2 sur les Lignes aériennes Trans-Canada, qui a été présenté hier.

L'honorable John J. Connolly, au nom de l'honorable Salter A. Hayden, propose l'adoption du rapport.

(Le rapport est adopté.)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, quand le bill sera-t-il lu pour la 3^e fois?

L'honorable John J. Connolly propose, avec l'assentiment du Sénat, que le bill soit lu pour la 3^e fois dès maintenant.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

BILL MODIFICATEUR—DEUXIÈME LECTURE—
SUIITE DU DÉBAT

Le Sénat passe à la suite du débat, interrompu hier, sur la motion de l'honorable M. Bouffard, tendant à la 2^e lecture du bill S-7 visant à modifier la loi sur la marine marchande du Canada.

L'honorable Malcolm Hollett: Vu qu'un vendredi le 13 ne présage rien de bon, c'est en tremblant que je me lève aujourd'hui pour dire quelques mots sur la loi sur la marine marchande du Canada.

Toutefois, j'aimerais d'abord féliciter les six nouveaux sénateurs qui ont été nommés au Sénat depuis la dernière session et auxquels je n'ai pas encore eu l'occasion d'offrir mes félicitations en public. D'après ce que je puis voir, ils sont tous beaucoup plus jeunes que nous; par conséquent, je suis sûr qu'ils constitueront un apport remarquable pour le Sénat. Cela est particulièrement vrai si l'on considère que chacun d'entre eux a eu une importante carrière publique. En outre, on me dit que la plupart d'entre eux, pour ne pas